

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "accès aux soins dans le domaine de la santé mentale" : convention avec le centre hospitalier Montperrin.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par le centre hospitalier Montperrin. Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social.

La collectivité dispose d'une convention relative à l'accès aux soins des BRSA dans le domaine de la santé mentale avec 5 établissements hospitaliers, permettant ainsi une couverture quasi intégrale du territoire départemental : l'assistance publique des hôpitaux de Marseille (APHM), les centres hospitaliers Edouard Toulouse et Valvert à Marseille, le centre hospitalier Montperrin à Aix-en-Provence et le centre hospitalier d'Arles.

Le centre hospitalier Montperrin propose l'action « accès aux soins dans le domaine de la santé mentale » pour des BRSA confrontés à des difficultés d'ordre psychiatrique afin de les amener à une prise en charge thérapeutique, et de lever ainsi un frein réel à l'insertion face auquel les référents se trouvent démunis. Elle se déroule sur les communes d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix (pôle d'insertion Aix-Gardanne), de Vitrolles et Miramas (pôle d'insertion Istres-Martigues-Marignane-Vitrolles), de Salon-de-Provence et Berre-l'Etang (pôle d'insertion Salon-Berre).

Les objectifs de l'action consistent à :

1. accueillir et orienter un public en précarité : il s'agit d'expliquer et de dédramatiser la démarche de prise en charge psychologique, et de prévenir, le cas échéant, les troubles psychiatriques ou leur aggravation ;
2. intervenir auprès des acteurs du dispositif d'insertion dans l'objectif de leur apporter un appui technique dans l'accompagnement de ces BRSA particulièrement fragilisés et en souffrance.

L'établissement met à disposition de l'action 0,725 équivalents temps plein (ETP) de personnel spécialisé correspondant à 7 vacations d'une demi-journée par semaine soit, 2 psychologues, 5 infirmiers psychiatriques et 2 praticiens hospitaliers.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Bilan final de l'action du 01/01/2018 au 31/12/2018 : sur un objectif de 8 vacations hebdomadaires correspondant à 336 vacations annuelles, les équipes des 3 secteurs psychiatriques ont réalisé 259 vacations.

Secteur Aix-en-Provence : L'équipe a réalisé 33 vacations à la maison de la solidarité (MDS) d'Aix-en-Provence durant lesquelles 79 BRSA ont été reçus en entretiens individuels, dont 47 ont été orientés vers le centre médico-psychologique (CMP). Par ailleurs, huit réunions de groupe d'analyse des pratiques ont été animées par le médecin psychiatre.

Secteur Berre-l'Etang-Vitrolles : un psychologue a reçu le public dans les locaux des MDS de Berre-l'Etang (45 vacations, 34 rendez-vous fixés) et de Vitrolles (90 vacations, 74 rendez-vous fixés). Les vacations ont été réalisées au titre d'interventions sur des actions d'insertion sociale ou de réunions de synthèse.

Secteur Salon-de-Provence et Istres: un psychologue a reçu le public à Miramas (CMP et centre communal d'action sociale (CCAS) et à Salon-de-Provence (MDS, lieu d'accueil), et a réalisé 58 vacations. Sur les deux communes, un total de 10 interventions en groupe ont été conduites sur diverses thématiques telles que le dispositif AGIR, la santé mentale, etc.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2019 au 30/06/2019: sur un objectif de 336 vacations annuelles, 140 vacations ont été réalisées.

Secteur Aix-en-Provence :

- 46 vacations ont été effectuées ;
- 97 BRSA ont été reçus en entretien individuel parmi lesquels 24 ont été orientés en CMP.

Secteur Berre-l'Etang – Vitrolles :

- 21 vacations sur Berre-l'Etang et 41 vacations sur Vitrolles ont été effectuées ;
- 2 interventions en groupe ont été conduites sur l'action AGIR à Vitrolles.

Secteur Salon-de-Provence et Istres :

- 32 vacations réalisées sur les deux lieux d'accueil (Miramas et Salon-de-Provence) ;
- 5 interventions en groupe ont été conduites sur diverses thématiques.

En conséquence les résultats de l'action sont encourageants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2020 au 31/12/2020 avec l'objectif de sept vacations par semaine au lieu de huit dans la convention précédente, suite à la diminution du temps du personnel affecté à l'action correspondant à une vacation de moins par semaine.

Ce rapport concerne le financement du centre hospitalier Montperrin selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 15 056,73 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

